

Municipalité d'Ulverton

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

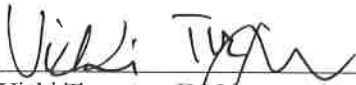
Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et secrétaire-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le ***Règlement numéro 2022-01 abrogeant et remplaçant le règlement 430-2011 modifié par les règlements 480-2018, 473-2018, 463-2016 et 477-2014 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux ;***

Que ledit règlement numéro 2022-01 est entré en vigueur le 7 février 2022, conformément à la loi;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2022-01 au bureau de la municipalité de Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 8^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.



Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière